

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 24 septembre 2024 à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs.

Sont présents monsieur le maire Yves Dagenais, madame la conseillère Chantal Lachaine, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Bruno Plourde, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Est absente madame la conseillère Rose Crevier-Dagenais.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

**2024-09-249**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis en devançant le point 1.3 au point 1.2:

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
  - 1.3 Approbation de la liste des déboursés
  
- 2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**
  - 2.1 Octroi de contrat - Services d'ingénierie de structure et d'électromécanique (2024GEN02-CGG)
  - 2.2 Octroi de contrat - Services professionnels d'architectes (2024GEN03-CGG)
  - 2.3 Octroi de contrat - Services d'ingénierie civile et de conception à l'installation sanitaire (2024GEN05-CGG)
  - 2.4 Dépôt et avis de motion - Règlement n° 1261-24 décrétant une dépense et un emprunt de 6 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal
  
- 3. RESSOURCES HUMAINES**
  - 3.1 Adoption de la politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel
  - 3.2 Confirmation d'embauche et nomination d'une fonctionnaire désignée
  
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

**2024-09-250**

**1.3 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'APPROUVER le paiement de la liste des déboursés pour la période 11 septembre 2024 au 24 septembre 2024 au montant de 133 322,97 \$, tel que soumis par le Service des finances.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**2024-09-251**

**2.1 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES D'INGÉNIEURIE DE STRUCTURE ET D'ÉLECTROMÉCANIQUE  
(2024GEN02-CGG)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité permet d'octroyer, de gré à gré, un contrat comportant une dépense inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer le contrat de gré à gré pour des services d'ingénierie de structure et d'électromécanique pour le nouveau garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour des services d'ingénierie de structure et d'électromécanique à DWB Consultants, au montant de 94 000 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités de l'offre de services;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Meunier, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE FINANCER cette dépense par une affectation du surplus accumulé qui sera renversée lors de l'approbation du règlement d'emprunt n° 1261-24 pour la construction d'un nouveau garage municipal par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

D'IMPUTER la dépense au projet d'investissement du nouveau garage municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-09-252**

**2.2 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTES (2024GEN03-CGG)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité permet d'octroyer, de gré à gré, un contrat comportant une dépense inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer le contrat de gré à gré pour des services professionnels d'architectes pour le nouveau garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour des services professionnels d'architectes à Z & D Architectes, au montant de 106 000 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités de l'offre de services;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Meunier, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE FINANCER cette dépense par une affectation du surplus accumulé qui sera renversée lors de l'approbation du règlement d'emprunt n° 1261-24 pour la construction d'un nouveau garage municipal par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE DÉCRÉTER que tout solde résiduaire sera retourné à son fonds d'origine;

D'IMPUTER la dépense au projet d'investissement du nouveau garage municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**2024-09-253**

**2.3 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES D'INGÉNIERIE CIVILE ET DE CONCEPTION À L'INSTALLATION SANITAIRE (2024GEN05-CGG)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité permet d'octroyer, de gré à gré, un contrat comportant une dépense inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer le contrat de gré à gré pour des services d'ingénierie civile et de conception à l'installation sanitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour des services d'ingénierie civile et de conception à l'installation sanitaire à Équipe Laurence, au montant de 36 100 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités de l'offre de services;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Alexandre Dumoulin, à signer pour et au nom de la Municipalité, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

DE FINANCER cette dépense par une affectation du surplus accumulé qui sera renversée lors de l'approbation du règlement d'emprunt n° 1261-24 pour la construction d'un nouveau garage municipal par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

DE DÉCRÉTER que tout solde résiduaire sera retourné à son fonds de provenance;

D'IMPUTER la dépense au projet d'investissement du nouveau garage municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-09-254**

**2.4 DÉPÔT ET AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 1261-24 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 500 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL**

Chantal Lachaine dépose le projet de *Règlement n° 1261-24 décrétant une dépense et un emprunt de 6 500 000 \$ pour la construction d'un nouveau garage municipal* et donne avis de motion que ce règlement sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente.

Ce règlement a pour but de s'approprier les sommes requises afin procéder à la construction d'un nouveau garage municipal.

**2024-09-255**

**3.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL**

CONSIDÉRANT QUE le 23 novembre dernier, le ministre du Travail du Québec a déposé le projet de loi 42, soit la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi propose des modifications à plusieurs lois du travail afin de renforcer la protection des travailleurs et des travailleuses en milieu de travail et de faciliter l'exercice des recours destinés à assurer cette protection;

CONSIDÉRANT QUE les politiques internes qui touchent le harcèlement psychologique au travail doivent désormais inclure divers éléments tels que des méthodes de prévention, des programmes de formation, des recommandations pour les activités sociales, des procédures de plainte et de protection des plaignants;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis à jour sa politique portant sur le harcèlement psychologique



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

et sexuel, adoptée à la séance du 11 juin 2019 par la résolution 2019-06-163, afin de se conformer à la Loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'ADOPTER la Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel, telle que soumise au conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2024-09-256**

**3.2 CONFIRMATION D'EMBAUCHE ET NOMINATION D'UNE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE**

CONSIDÉRANT le poste temporairement vacant de coordonnateur au Service de la sécurité communautaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Nancy Lavergne occupe les fonctions de coordonnatrice par intérim depuis le 9 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer l'embauche de madame Nancy Lavergne afin de la nommer à titre de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application de règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Serge Alarie et résolu :

DE CONFIRMER l'embauche de madame Nancy Lavergne à titre de coordonnatrice par intérim depuis le 9 juillet 2024;

DE LA NOMMER à titre de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application des règlements relevant de l'urbanisme, de l'environnement, de la sécurité incendie et publique, des travaux publics et des loisirs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue de 19 h 26 à 19 h 39 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Description des travaux qui seront effectués pour la construction du nouveau garage municipal;
- Limite de la subvention pour le garage municipal;
- Montant établi au règlement d'emprunt pour le garage municipal;
- Montant prévu en 2025 pour un bâtiment au programme triennal d'immobilisation 2024;
- Disponibilité des plans de construction du garage;
- Présentation sommaire du projet de construction.

**2024-09-257**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Serge Alarie et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

---

Yves Dagenais, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 24 septembre 2024.

---

Mathieu Meunier, directeur général et greffier-trésorier